



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

SOUTENIR LA DEMOCRATIE AU SWAZILAND

Ce jour, jeudi 12 avril 2012, qui marque le 39ème anniversaire du régime Tinkhundla au Swaziland, l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) se joint aux travailleurs ainsi qu'aux forces pro-démocratiques du Swaziland et aux forces progressistes du monde pour réclamer la fin de la dictature et de l'arbitraire au Swaziland. Le feu roi Sohbuza 11 avait proclamé le régime Tinkhundla, le 12 avril 1973, comme étant la loi fondamentale du pays.

En avril 1986, le Prince Mswati III, fils du défunt roi, qui avait 18 ans à l'époque, était intronisé roi du pays et a continué à administrer la monarchie d'une main de fer sous le régime Tinkhundla.

Le pays a le taux d'infection au VIH le plus élevé au monde. Soixante-trois pour cent de sa population de 1.370.424 habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 1,25 dollar US par jour. Cependant, le Roi Mswati III vit dans l'opulence : en juillet 2010, le magazine Forbes a estimé sa fortune personnelle à 100 millions de dollars US. Ses filles prennent son avion personnel pour aller faire du shopping en Europe.

Actuellement, la vie quotidienne au Swaziland est marquée par de graves violations des droits démocratiques, humains et syndicaux. Il y a notamment des exécutions extrajudiciaires, des vindictes populaires, l'usage de la torture par la police, un usage excessif de la force à l'encontre des détenus, l'impunité dont jouit la police, des arrestations arbitraires et de longues détentions sans procès, la restriction de la liberté de réunion, de la liberté syndicale et de la liberté de mouvement, l'interdiction des activités politiques et le harcèlement des militants politiques, la discrimination et la violence à l'égard des femmes, le harcèlement des dirigeants syndicaux et la restriction des droits des travailleurs.

Le mouvement syndical international a, maintes fois, dénoncé les violations répétées des droits syndicaux sous le règne impitoyable du roi.

Jusqu'à présent, la formation des partis politiques est interdite malgré l'adoption d'une nouvelle constitution en 2005. La Constitution est elle-même très inefficace en ce qui concerne la préservation des droits démocratiques fondamentaux, notamment les droits syndicaux. Les activités syndicales sont systématiquement considérées comme des activités politiques et sévèrement réprimées. Cette répression avait malheureusement entraîné la mort de Sipho Jele, un militant syndical, qui avait été arrêté pour avoir porté le t-shirt d'un parti politique lors de la célébration de la Fête du Travail en 2010. Par la suite, il était mort en détention préventive dans des conditions douteuses.

A plusieurs reprises, le gouvernement du Swaziland a été appelé à rendre compte de cet état de choses par le Comité d'application des normes (CAN) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Pendant plusieurs années successives, ce Comité a condamné le gouvernement du Swaziland d'avoir commis de graves violations des droits des travailleurs prévus dans la Convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale. C'est l'un des rares cas où les travailleurs ont comme alliées les fédérations des employeurs qui en ont également marre de l'arbitraire du régime qui bafoue les principes démocratiques.

Malgré tout, nos collègues du Swaziland ont continué à lutter pour les droits fondamentaux des travailleurs. Dans le cadre d'un processus suivi de près et vivement encouragé par le mouvement syndical international, la Swazi Federation of Trade Unions (SFTU) et la Swazi Federation of Labour (SFL) ont, conjointement avec la Swaziland National Association of Teachers (SNAT), fusionné en formant une centrale syndicale forte et unie, la Trade Union Congress of Swaziland (TUCOSWA). Cette nouvelle organisation, dont l'effectif s'élève à cinquante mille membres, a organisé son premier congrès du 9 au 11 mars 2012.

Cependant, à peine un mois plus tard, le régime du Swaziland a décidé d'annuler l'enregistrement du TUCOSWA.

Aujourd'hui, jeudi 12 avril 2012, où le pays célèbre le 39ème anniversaire du Tinkhundla, nous ne pouvons plus nous permettre d'observer passivement la violation quotidienne des droits de nos camarades travailleurs au Swaziland.

A l'instar de nos camarades et d'autres organisations de la société civile, nous saisissons l'occasion pour réclamer l'instauration d'une véritable démocratie.

Que la voix du peuple soit entendue !

Fait à Lomé, le 12 avril 2012

CSI-Afrique